

11 mars 2013

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, dûment convoquée et tenue le 11 mars 2013 à 19h30.

Présences : Julie Simard, Marco Laplante, Michel Fortin, Claire Pouliot, Carl Lessard

Absence : Lucie Gilbert

Formant quorum sous la présidence du Maire Henri Gagné.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

L'assemblée est ouverte par un moment de réflexion.

La lecture et l'adoption de l'ordre du jour est proposée par Claire Pouliot.

L'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 est proposée par Carl Lessard.

Il est proposé par Michel Fortin et résolu à l'unanimité que la secrétaire soit autorisée à payer les comptes pour un montant de \$113,835.11. (chèques numéro 17 109 à 17 201).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MADA

ATTENDU QU'en mars 2012, le conseil avait adopté une résolution qui mentionnait que la municipalité, sous la coordination de la MRC, mettrait à jour sa politique familiale et élaborerait une politique des aînés;

ATTENDU QU'une subvention de 82 000\$ a été accordée à la MRC Robert-Cliche pour la mise en place d'une politique des aînés dans toutes les municipalités de la MRC afin de devenir MADA (municipalités amies des aînés);

ATTENDU QUE ce montant a permis d'embaucher une ressource qui sera responsable de la mise en place de ces politiques et que cette ressource sera établie au Club Parentaïde à Saint-Jules;

ATTENDU QUE le fait de devenir MADA permettra à la municipalité d'obtenir certaines subventions;

ATTENDU QU'un élu doit être nommé afin de siéger sur ce comité;

ATTENDU QUE Marco Laplante est déjà nommé représentant pour les questions familiales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Claire Pouliot et résolu à l'unanimité que Marco Laplante soit nommé l'élu responsable de la politique des aînés.

PROGRAMME « CHANGEZ D’AIR »

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d’absentéisme;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT que l’Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l’Île de Montréal;

CONSIDÉRANT que l’AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D’AIR! » offrant une remise jusqu’à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaies et jusqu’à 100\$ pour le système d’évent;

CONSIDÉRANT que l’objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1^{er} janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaie) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

IL EST PROPOSÉ par Michel Fortin et adopté à l’unanimité,

QUE la Municipalité Saint-Frédéric désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu’à concurrence de 5 poêles remplacés.

RECONNAISSANCE DE LA FÊTE NATIONALE

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l’identité et la culture québécoise;

ATTENDU QUE la Fête nationale est l’une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de la Municipalité Saint-Frédéric souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Frédéric a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

Sur proposition de Marco Laplante et adopté à l'unanimité, IL EST RÉSOLU, sur la recommandation du conseil municipal de la Municipalité Saint-Frédéric

QUE la Municipalité Saint-Frédéric, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

RÉSOLUTION POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE L'APPLICATION DU Q-2,R.22

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a déclaré sa compétence en matière d'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), sauf pour l'émission des permis d'installations septiques pour les résidences nouvelles qui demeurent sous juridiction des municipalités locales;

ATTENDU QUE la définition de résidences nouvelles doit être interprétée comme une résidence isolée au sens du règlement Q-2, r.22;

ATTENDU QUE la définition de résidence isolée au sens du Q-2,r.22 est la suivante :

«résidence isolée»: une habitation unifamiliale ou multifamiliale comprenant 6 chambres à coucher ou moins et qui n'est pas raccordée à un système d'égout autorisé en vertu de l'article 32 de la Loi; est assimilé à une résidence isolée tout autre bâtiment qui rejette exclusivement des eaux usées et dont le débit total quotidien est d'au plus 3 240 litres

ATTENDU QUE la compétence des municipalités locales quant à l'émission de permis d'installations septiques pour les nouvelles résidences comprend les étapes de demande et de délivrance de permis;

ATTENDU QUE cette compétence s'exerce tant et aussi longtemps que l'installation septique n'est pas terminée, conforme à la réglementation en vigueur et fonctionnelle;

ATTENDU QUE lorsque ces conditions sont remplies, les installations septiques de ces résidences deviennent sous compétence de la MRC Robert-Cliche ;

ATTENDU QUE les municipalités locales délivrent tout autre permis requis en vertu de leur réglementation ou par le biais d'autres règlements ou lois dont elles ont la compétence;

ATTENDU QUE le partage de la compétence en lien avec le règlement Q-2, r.22 entre la MRC et les municipalités locales depuis l'année 2009 a permis de mettre à jour des cas particuliers d'application;

ATTENDU QUE les municipalités et la MRC, dans le but de régulariser les manières de faire et d'optimiser l'application règlementaire, reconnaissent le besoin d'éclaircir les responsabilités de chacun et d'établir un meilleur partage des demandes de mise aux normes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire Pouliot, adopté à l'unanimité

ET RÉSOLU QUE :

La MRC et les municipalités conviennent du partage suivant des demandes d'émission de permis d'installation septique :

Organisme responsable / permis d'installation septique	Bâtiments requérant des installations septiques (non reliés à un service d'infrastructure d'égout municipal)
Municipalité locale	Les bâtiments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • toute nouvelle résidence: construction, reconstruction, reconstruction suite à un sinistre • tout nouveau bâtiment non résidentiel : construction, reconstruction, reconstruction suite à un sinistre • tout bâtiment non résidentiel existant sans rejet d'eaux usées • roulotte sans rejet d'eaux usées
MRC	Tout autre bâtiment dont notamment : <ul style="list-style-type: none"> • toute résidence existante avec ou sans chambres ajoutées • tout bâtiment non résidentiel existant avec rejet d'eaux usées comprenant ou non une augmentation de la capacité d'exploitation ou d'opération • résidence à laquelle on ajoute un usage non résidentiel • résidence transformée en bâtiment non résidentiel • roulotte existante avec rejet d'eaux usées dans l'environnement ou avec fosse septique

VISION FEMMES : NOMINATION D'UNE FEMME ENGAGÉE

Vision femmes demande au conseil de nommer une femme engagée dans la municipalité. Celle-ci ne doit pas être obligatoirement être une élue mais elle doit toutefois avoir déjà siégé sur un conseil d'administration. Le cocktail aura lieu vendredi le 19 avril au club de golf de Beauceville et la soirée est offerte gratuitement aux femmes sélectionnées et aux élues municipales. Le conseil nommera donc une femme qui s'est engagée dans la municipalité. M. Henri Gagné propose d'accompagner cette personne.

PACTE RURAL

Le conseil municipal présentera un projet pour l'implantation de lumières en avant du centre communautaire ainsi que pour des décorations de Noël sur la Route 112 au centre du village.

SUIVI ENSEIGNE ÉLECTRONIQUE

La personne qui fera la base en béton est venue délimiter l'emplacement exact. Des piquets rouges ont été installés aux endroits de la base. Un représentant du

MTQ était également sur place afin de s'assurer de l'emplacement. La base sera faite dès que la neige sera fondue et la terre dégelée.

SUIVI AGRANDISSEMENT GARAGE

Cathy Poulin a finalement reçu les plans finaux. Les demandes de soumissions seront envoyées au début de la semaine du 11 mars. Un délai de trois semaines environ sera donné aux soumissionnaires pour déposer leur soumission. Une salle de bain donnant sur le parc est prévue sur les plans.

SUIVI EAU POTABLE

Étant donné que les gens ne sont pas très ouverts à ce que la municipalité creuse sur leur terrain, le conseil décide de débiter par forer aux endroits des sources actuelles. Le forage devrait se faire au printemps.

RAPPORT DES COMITÉS

a) Entretien routier

Une citoyenne se plaint du sablage dans le Rang 3. Selon celle-ci, le camion à lait n'a pu monter jusque chez elle à quelques reprises. Le problème est que le camion tourne dans la route Lessard. Ce serait préférable s'il partait du bas du Rang 3. L'inspecteur mentionne qu'il portera une attention particulière à ce secteur et le maire propose d'appeler le conducteur du camion à lait afin de trouver une solution.

b) Loisirs et embellissement

Le festival d'hiver qui a eu lieu en février a permis d'amasser un profit d'environ \$500. La participation a été un peu moins grande que l'année précédente ce qui s'explique par le fait qu'il y avait beaucoup de tournois d'hockey durant cette fin de semaine.

c) Eau potable

Une fuite a été découverte sur une entrée dans la rue Grondin. Cette maison est branchée temporairement à une maison voisine en attendant le printemps pour réparer cette fuite. La consommation d'eau a diminuée depuis. Ceci expliquerait donc en partie la consommation d'eau plus élevée depuis un moment.

d) O.M.H.

Rien à mentionner.

e) Sécurité incendie

Le conseil étudie présentement la possibilité d'installer une borne sèche en collaboration avec la municipalité de Saint-Séverin.

f) Culture

Rien à mentionner.

CORRESPONDANCE

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (L.R.Q.), c. M-22.1), la conférence régionale des élus est, pour le territoire ou la communauté qu'elle représente, dont la région de la Chaudière-Appalaches, l'interlocuteur privilégié du gouvernement de Québec en matière de développement régional;

ATTENDU QUE le mandat de représentation régional exercé par la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches s'applique également auprès du gouvernement du Canada;

ATTENDU la réforme de du programme de l'assurance-emploi entrée en vigueur le 6 janvier 2013;

ATTENDU QUE les modifications proposées au programme d'assurance-emploi auront des impacts négatifs sur la structure économique des régions et que de nombreux travailleurs et de nombreuses entreprises de la Chaudière-Appalaches pourraient en subir des impacts négatifs;

ATTENDU la mobilisation de nombreux groupes de citoyens, d'intervenants régionaux, d'élus municipaux, provinciaux et fédéraux à travers le Québec contre la réforme de l'assurance-emploi;

ATTENDU QUE, dans la région de la Chaudière-Appalaches, de nombreux intervenants se sont déjà mobilisés pour dénoncer cette réforme, notamment dans les territoires des MRC de Bellechasse, de L'Islet, de Montmagny, des Appalaches et des Etchemins;

ATTENDU QUE le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) de la Chaudière-Appalaches a également adopté une résolution à ce sujet à l'occasion de sa rencontre tenue le 30 janvier 2013;

ATTENQU QU'il y a eu lieu pour la CRÉ de faire valoir sa position face à la réforme de l'assurance-emploi;

SUR PROPOSITION de Claire Pouliot et adopté à l'unanimité, IL EST RÉSOLU:

QUE la Municipalité Saint-Frédéric appuie la Conférence des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches qui dénonce la réforme de l'assurance-emploi et demande au gouvernement du Canada de modifier les dispositions règlementaires et législatives relatives à la Loi C-38 afin de moduler cette réforme en fonction des réalités des régions et de diminuer les impacts négatifs à venir.

Sur proposition de Michel Fortin et adopté à l'unanimité, il est résolu qu'Henri Gagné participe au tournoi de golf du Club Parentaïde qui se déroulera le 14 juin au coût de \$65 pour le souper seulement.

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que la salle Poirier soit offerte gratuitement au musée Marius-Barbeau le 28 avril prochain dans le cadre du Salon du collectionneur.

Lettre de la municipalité de Tring-Jonction demandant au conseil de prendre les mesures nécessaires afin d'apporter des améliorations concrètes et positives à la cour de recyclage du « Garage Ghislain Lachance ».

Lettre de Marquis Plante, chef pompier, demandant de dégager les bornes fontaines en laissant 1 mètre de libre autour.

Lettre de Marquis Plante, chef pompier, demandant de déplacer les pictogrammes situés trop près des bornes fontaines afin de laisser un dégagement de 1 mètre autour.

Demande de don de Moisson Beauce. Comme cet organisme sollicite individuellement les citoyens de Saint-Frédéric, le conseil décide de ne rien donner.

Il est proposé par Julie Simard et adopté à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Frédéric verse une commandite au FestiShow Sportif qui se déroulera du 5 au 7 avril à Saint-Joseph pour un montant de \$50. L'édition 2012 avait permis d'amasser \$6000 et une partie de ce montant a été versé à des enfants de Saint-Frédéric.

La Maison des jeunes de la MRC Robert-Cliche sollicite la collaboration de la municipalité au programme d'été Multi-Aventures pour un montant de \$100 par participant. Le conseil décide de ne pas collaborer à ce programme.

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 a ouvert une opportunité pour permettre l'émergence d'une filière d'énergie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, un groupe de travail appuyait les communautés rurales dans la recherche de voies de développement en énergie verte;

CONSIDÉRANT QUE la filière d'énergie renouvelable constitue une opportunité importante de développement et de prise en main de l'avenir des communautés;

CONSIDÉRANT QUE les projets communautaires en énergie constituent d'extraordinaires opportunités de développement économique et produisent une énergie verte qui respecte les principes du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux plaident pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité des régions et l'autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

CONSIDÉRANT QUE la revitalisation des secteurs ruraux en phase de dévitalisation et l'occupation dynamique du territoire ne peuvent être assurées que par le maintien des communautés locales;

CONSIDÉRANT QUE ces projets contribuent à la diversification de l'utilisation des ressources naturelles et contribuent à la revitalisation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la filière de la petite hydraulique est particulièrement prometteuse, car elle offre la possibilité aux communautés de prendre en charge leur développement en misant sur une ressource propre et renouvelable présente sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la ministre québécoise des Ressources naturelles, M^{me} Martine Ouellet, a mis fin abruptement au programme de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins et a annulé six projets;

CONSIDÉRANT QUE cette décision porte un dur coup aux régions et aux communautés qui ont répondu aux appels d'offres d'Hydro-Québec et à une stratégie gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition du programme de petites centrales hydroélectriques détruit les efforts de développement endogènes des communautés locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE cette filière énergétique est une source de production d'énergie renouvelable avantageuse pour Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec porte un dur coup à la relation de confiance qu'il doit entretenir avec le milieu municipal à qui on a confié la responsabilité du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est en déficit énergétique, mais en surplus d'électricité et qu'il a une occasion inespérée de réduire sa dépendance au pétrole;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière éolienne a permis l'émergence d'une industrie structurante pour le Québec et principalement pour la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement de Québec doit maintenir ses efforts pour synchroniser le développement de projets éoliens avec la capacité manufacturière afin d'éviter de se retrouver avec des arrêts de production dans les différentes usines du Québec.

IL EST PROPOSÉ par Julie Simard et adopté à l'unanimité:

DE DEMANDER au gouvernement du Québec :

- de reconsidérer sa décision afin de permettre aux six projets en cours de poursuivre leur cheminement,
- de lancer très rapidement un appel d'offres des 700 MW d'énergie éolienne qui favorisera le développement de projets communautaires,
- de déposer la Stratégie énergétique afin de discuter de l'avenir de l'ensemble des filières énergétiques;

D'ACHEMINER cette résolution à M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités, à M^{me} Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, à M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M. Gaétan Lelièvre, ministre délégué aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à M^{me} Pauline Marois, première ministre du Québec, à M. Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle, Parti libéral du Québec, à M. François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition avenir Québec et à M^{me} Françoise David, présidente et porte-parole de Québec Solidaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à mentionner.

VARIA

Rien à mentionner.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Carl Lessard à 21h05.